



COMMUNIQUE DE PRESSE

Grenoble, 7 Février 2012

La Banque Postale et L'Union départementale des associations familiales de l'Isère s'engagent en faveur du développement du microcrédit personnel accompagné

Le mardi 7 février 2012, Catherine Garnier Amouroux, représentante territoriale de La Banque Postale Centre-Est et Bernard Tranchand, président de l'Union départementale des associations familiales de l'Isère (Udaf), ont signé une convention de partenariat pour le développement du microcrédit personnel accompagné.

Créé par la loi de Cohésion Sociale de 2005, le dispositif du microcrédit personnel accompagné a pour objet d'aider des personnes à mieux s'insérer socialement et professionnellement en finançant un projet tel que : formation, véhicule permettant la mobilité, élément matériel concourant à une vie « décente », soins indispensables non remboursés...

Le microcrédit personnel accompagné permet ainsi d'octroyer des crédits de faibles montants sur des durées courtes avec pour objectif d'améliorer leur insertion économique et de leur permettre de se projeter dans l'avenir grâce à un projet d'insertion sociale ou professionnelle construit avec l'appui d'un travailleur social. C'est également un moyen de lutter en amont contre le surendettement des familles en ouvrant l'accès à un crédit sécurisé.

L'Udaf de l'Isère a pour rôle d'accompagner les familles. Dans un premier temps, des conseillers en économie sociale et familiale évaluent avec le ménage la faisabilité de leur projet, réalisent un diagnostic budgétaire et proposent des conseils voire des réorientations. L'accompagnement, de nature budgétaire, administrative, régulier ou ponctuel se poursuit durant toute la durée de remboursement du prêt et s'adapte aux besoins des ménages. L'objectif est de prévenir les éventuels impayés sur le crédit ou les charges courantes.

La Banque Postale est autorisée à distribuer des microcrédits personnels accompagnés depuis le 30 mars 2007. Elle finance ainsi des projets individuels de personnes habituellement exclues de l'accès au crédit bancaire du fait de leur faible solvabilité.

Il s'agit de prêts de montants limités, de 300 à 3 000 euros et d'une durée comprise entre 6 et 36 mois, pouvant être portés jusqu'à 5 000 euros et 60 mois en cas d'accident de la vie. Les taux de ces prêts s'inscrivent dans la politique de modération tarifaire pratiquée par La Banque Postale, notamment pour les personnes modestes.

Les prêts sont garantis à 50% par le Fonds de cohésion sociale.

Ce partenariat entre un acteur social de référence et une banque au service de tous témoigne de l'engagement à répondre aux enjeux sociétaux avec des solutions appropriées en matière de bancarisation et de réappropriation de la relation bancaire.

En devenant partenaire de l'Udaf de l'Isère, La Banque Postale s'affirme comme le partenaire actif du développement social local. Elle confirme sa place majeure dans la lutte contre l'exclusion bancaire et pour l'accès du plus grand nombre à des services bancaires de qualité.





A propos de L'Udaf de l'Isère (www.udaf38.fr)

L'Union départementale des associations familiales est l'institution départementale chargée de promouvoir et défendre les intérêts des familles iséroises. Pour cela, elle les représente dans plus de 150 organismes publics, porte leur parole auprès des parlementaires et des médias pour placer la famille au cœur du débat public.

Elle est constituée de 205 associations familiales, qui agissent au quotidien avec et pour plus de 15 000 familles iséroises. De plus, l'association propose des services dédiés aux familles : les informer gratuitement dans tous les domaines de la vie familiale, observer leurs besoins, animer des actions de soutien à la parentalité, soutenir les ménages pour l'accès et le maintien dans leur logement, les accompagner dans leur projet de vie grâce au microcrédit personnel accompagné...

A propos de La Banque Postale (www.labanquepostale.fr)

La Banque Postale, filiale bancaire du groupe La Poste, est une banque unique et singulière sur le marché de la banque de détail en France. Fidèle à ses valeurs d'intérêt général, de confiance et de proximité, La Banque Postale place l'accueil attentif de tous au cœur de son métier. Elle accompagne ses clients, particuliers comme entreprises, dans une relation bancaire durable, avec une gamme de produits et services accessibles, à un tarif raisonnable. Elle enrichit sans cesse son offre en s'appuyant notamment sur l'expertise de filiales et partenaires, s'ouvrant ainsi à de nouveaux domaines. La Banque Postale est accessible 24h/24, 7j/7, en tout lieu et à tout moment.

La Banque Postale c'est :

- 5,215 milliards d'euros de PNB
- 11,4 millions de comptes courants postaux
- 10,04 millions de clients actifs
- 480 000 clients Entreprises, Collectivités et Associations
- 5 981 Dab/Gab en France
- 322,7 milliards d'euros d'encours clientèle
- Plus de 6,6 millions de cartes bancaires, soit 10,8 % du marché
- 17 000 points de contact

(Chiffres à fin 2010)

CONTACT PRESSE

La Banque Postale

Jean-Pierre Buchaille

Attaché de Presse

Tél. 06 30 70 86 97

jean-pierre.buchaille@laposte.fr

Udaf de l'Isère

Marie Catrice

Chargée des relations presse

04 76 85 13 23

mcatrice@udaf38.fr

Pour toute information sur le microcrédit personnel accompagné,

appelez l'Udaf de l'Isère au 04.76.85.13.24

ou consultez le site france-microcredit.org

